

REUNION DU LUNDI 12 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 février à 10 heures 08 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLEBARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, MME DOLORES ESTEBAN, MME CATHERINE QUIGNON, MME MARION LEPRESLE

- 0000000 -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour M. CHAIDRON, Mme LEPRESLE pour Mme DENIS.

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Président indique que le rapport d'information concernant les actes pris par lui-même en vertu des délégations accordées par le conseil départemental a été adressé, ce matin, par voie dématérialisée à l'ensemble des élus.

M. le Président indique qu'un changement est intervenu dans les commissions thématiques : Mme LEPRESLE rejoint la 6^{ème} commission et Mme QUIGNON rejoint quant à elle la 3^{ème} commission.

M. le Président rappelle que la session consacrée à l'examen du budget primitif du Département constitue l'un des moments les plus importants de la vie de l'Assemblée et de la collectivité. Il tient à cette occasion à renouveler, solennellement, ses remerciements à l'ensemble des agents du Département, rappelant que cette institution, plus que bicentenaire, est, avant tout, la collectivité du quotidien, des territoires et des concitoyens, créant ou renforçant les liens, développant, protégeant ou modernisant toutes les communes de la Somme.

Il souligne l'évolution continue de la collectivité à travers sa modernisation et son adaptation et rappelle que le Conseil départemental n'a de leçon de service public ou de modernité à recevoir d'aucune autre institution. Il juge essentiel de rappeler, compte tenu de l'actualité institutionnelle et de la succession de lois dans ce domaine depuis quatre ans, que le Département ne vit ni dans la nostalgie, ni dans la « com » et ajoute qu'il n'est nullement question de s'élever contre toutes les évolutions institutionnelles, ni contre aucune autre collectivité, mais que, face à des discours qui cherchent à déstabiliser les Départements ou à les remettre en cause, il est urgent de sortir de la « science fiction technocratique », source de division du territoire et de la Nation. Il oppose à cette vision la réalité du service rendu, notamment, par exemple, dans le contexte de l'épisode neigeux récent.

Revenant à l'examen du projet de budget primitif, M. le Président rappelle que le contexte politique, économique et social apporte désormais la certitude de contraintes nouvelles pour les territoires et estime que le Président de la République et son Gouvernement commencent à se heurter à la réalité. Il mentionne quatre faits pour appuyer ses propos à savoir un certain manque de lisibilité politique au sein du mouvement de la « République En Marche » ; une mise en lumière, lors des élections législatives partielles, d'un niveau d'abstentionnisme toujours élevé et la victoire de candidats « Les Républicains » ; les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour se positionner sur des sujets fondamentaux tels que la maîtrise de l'immigration, la défense de la langue française, les choix en matière de défense nationale, la politique familiale ou la sécurité et, enfin, l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. Ce dernier interroge sur la force de la loi et des suffrages au sein de notre République désormais.

Revenant à la situation économique française, M. le Président souligne les données fournies par l'INSEE le 30 janvier dernier indiquant un taux de croissance de près de 2% en 2017, croissance ayant été portée par l'investissement, l'accroissement des créations d'entreprises et la construction de logements, portant le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie à 86%. Il rappelle, en outre, que trois points bloquants demeurent : une compétitivité internationale de notre économie dont les résultats sont négatifs, les exportations françaises ne représentant plus que 13% de celle de la zone Euro en 2017 ; un appareil productif souffrant d'un sous-investissement chronique et d'un poids de charges pénalisant ; un marché du travail souffrant d'un manque de main-d'œuvre qualifiée, conséquence, selon lui, d'un appareil éducatif et de formation professionnelle inefficace depuis des années, ne correspondant ni aux réalités, ni aux perspectives du marché du travail. Il déplore enfin l'incapacité de l'Etat à investir et à préparer l'avenir à travers les annonces d'annulations d'opérations d'investissement et d'une dette publique non maîtrisée.

M. le Président estime que cette situation n'est pas sans conséquences sociales puisque l'Etat n'assume plus le financement de missions publiques essentielles, ce qui explique ainsi la cause profonde de la grève des personnels pénitentiaires, du mouvement social des personnels des établissements pour personnes âgées, des pannes récurrentes et des retards sur le réseau ferré, ou de l'état de tension permanent dans lequel vivent les forces de l'ordre et les militaires. Il ajoute que la Cour des Comptes appelle très régulièrement l'État à diminuer ses dépenses de fonctionnement, à cesser de s'endetter, et à investir pour l'avenir et la qualité du service public. M. le Président précise que la dépense publique continuera à augmenter, hors inflation, en 2018, de 0,6% et que la dette représente désormais près de 100% du PIB menant à de nouvelles contraintes imposées par l'Etat à la sécurité sociale et aux collectivités locales.

Il déplore, à ce titre, l'absence de prise de décision concernant le reste à charge des allocations individuelles de solidarité ou l'accueil des mineurs non accompagnés. Il estime que les Départements restent la « cible à abattre » à l'exemple de la Corse ou de la région parisienne, et déplore que l'un des maillons en ordre de marche soit supprimé au regard des services rendus aux populations, citant la surveillance et le salage de 380 000 km de routes départementales dans toute la France il y a quelques jours. Il dénonce les « pactes financiers » que l'État souhaite imposer aux Départements et qui mèneraient à une remise en cause des choix des élus sur la nature de ces dépenses. Il apparaît clairement à M. le Président que la volonté de l'Etat, après avoir gagé l'investissement des collectivités par une baisse forcée de l'encours de dette, sera de mettre sous tutelle les dépenses de fonctionnement des Départements.

M. le Président indique que, fidèle au principe d'une République décentralisée, et conformément à la position prise par l'ensemble des membres de l'ADF devant l'absence du règlement de la question des AIS et des MNA, il n'envisage pas de signer un Pacte financier avec l'Etat.

M. le Président rappelle ensuite les grands chiffres qui caractérisent le projet de budget primitif et qui sont d'une part, un montant total de 824 M€, dont 155,2 M€ en investissement, qui se répartissent en 74,6 M€ d'investissements opérationnels et 38,5 M€ de remboursement du capital de la dette, ainsi que 8,5 M€ d'opérations d'ordre et, d'autre part, 668,5 M€ de fonctionnement, dont 540 M€ de dépenses opérationnelles globalement ventilées en 341 M€ pour les politiques sociales, 103 M€ en masse salariale et 96 M€ pour les autres politiques départementales.

Il souligne que le projet de budget a été construit autour de trois chiffres-clefs, que sont des recettes de fonctionnement en baisse de 1% en 2018, aucune hausse d'impôts et

l'inscription de 75 M€ d'investissements opérationnels. Il indique que ce volume d'investissement se répartit globalement en sept axes à savoir : 25 M€ pour les infrastructures (routes, canal, véloroute) ; 18 M€ pour les bâtiments départementaux et les collèges ; 11 M€ pour le soutien aux collectivités locales ; 4 M€ pour le haut débit ; 3 M€ pour le développement agricole et touristique ; 1 M€ pour les investissements du SDIS et 1 M€ pour les investissements de rénovation dans les maisons de retraite.

Au-delà de ces chiffres, M. le Président rappelle les deux idées directrices ayant présidé à la préparation du Budget primitif : le redressement et l'action. Il cite à ce propos les premiers résultats tangibles du redressement financier du Département, à savoir un taux d'épargne brut de 11% environ rejoignant la moyenne des Départements, et une capacité de désendettement inférieure à cinq ans. Il rappelle en outre, que pour la première fois depuis 2012, le Conseil Départemental cessera en 2018 de s'endetter indiquant qu'un emprunt d'un montant de 28 M€ sera contracté et que 10,5 M€ seront consacrés à la baisse de l'encours de dette. Il estime que ces résultats ne sont pas liés au hasard ni au soutien de l'État mais qu'ils reflètent le résultat des efforts de tous, élus comme agents, pour redéfinir les politiques départementales, moderniser les méthodes, rationaliser l'organisation des moyens et ainsi mieux cibler les actions.

M. le Président rappelle ensuite que le souhait de la majorité départementale était de présenter un budget offensif et actif sur tous les sujets essentiels pour la population et relevant de la compétence départementale. Il indique à ce propos la signature de onze CPOM avec les principaux SAAD du département, l'augmentation des tarifs pour les SAAD signataires, la revalorisation du point GIR, la mise en place du CESU pour faciliter le quotidien des personnes âgées ou handicapées et la création d'un portail Internet APA permettant aux personnes âgées ou à leurs proches de connaître l'avancement de leur dossier. M. le Président cite également le déploiement d'un service de prévention spécialisée à l'est du département, une augmentation des efforts pour l'insertion des allocataires RSA, avec comme priorité le retour vers l'emploi.

Il rappelle enfin les actions menées en faveur du CDEF, avec une rénovation des bâtiments attendue depuis plus de quinze ans, la mise en œuvre d'une convention de mutualisation des moyens innovante et la revalorisation de la bourse départementale pour les collégiens les plus en difficulté, pour la première fois depuis 2008.

M. le Président réaffirme la volonté de la majorité départementale de rester fidèle aux principes posés en 2015, rappelant que la cohésion sociale ne se résume pas à une dépense mais plutôt à un retour à l'emploi et à une aide efficace, responsable et ciblée. Il juge ce budget offensif à travers les actions menées en faveur de l'éducation et des territoires, avec

12,6 M€ consacrés à l'aide aux EPCI et aux Communes, plus de 2 M€ pour l'agriculture, 1,2 M€ pour la poursuite du développement du numérique dans les collèges, et 3,4 M€ consacrés à la maintenance des établissements au travers d'une centaine d'opérations de sécurisation et de rénovation dans l'ensemble des collèges.

Après avoir rappelé les actions menées en matière culturelle avec un budget de plus de 6 M€ par an, il souligne le lancement prochain des études de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la bibliothèque départementale. Il indique également que l'entretien de la voirie départementale s'élève à 22 M€ et cite une innovation conduite en 2018 consistant à mettre en place un projet de « route solaire » au collège Edouard Lucas. M. le Président rappelle également le lancement des travaux du barreau CHU, du giratoire « Amazon » et la poursuite de la Véloroute. Abordant le domaine du numérique, M. le Président indique que le déploiement de la fibre optique dans les territoires du Val de Somme, du Vimeu et du Val de Nièvre, prévu dans le schéma directeur 2012-2007 s'achève en attendant un nouveau schéma pour le déploiement de la fibre jusqu'en 2024. Il rappelle en outre la réduction du nombre de territoires sociaux de neuf à cinq ; l'ouverture de trois nouvelles MDSI rénovées en 2018 ; la mise en service du bus PMI et des permanences dans les communes et trois CDER rénovés.

Après avoir souligné une nouvelle montée en puissance du programme « Département 3.0 » avec l'attribution, à plus de 200 assistantes sociales du Département, du matériel nécessaire pour répondre à leurs besoins tant sur le terrain que chez les particuliers, il indique le basculement de l'activité PMI vers le 100% dématérialisé et ce, en privilégiant le maintien du contact humain avec les personnes en difficulté. Il souligne enfin la poursuite de la modernisation du parc de véhicules et d'engins, avec un achat massif de véhicules électriques.

Pour conclure son propos, M. le Président rappelle que le redressement et l'action sont placés au cœur de l'action de la majorité départementale aux côtés des principes de responsabilité et de vérité dans les politiques publiques, la fidélité aux principes de la décentralisation, l'attachement à une action publique qui ne marginalise aucun territoire et le souci de laisser aux générations futures une France forte, vivante dans tous ses territoires, portée par une croissance durable, innovante, fournissant à chacun un emploi et une réelle perspective de vie.

M. LEC indique que les craintes exprimées par l'opposition lors du débat d'orientation budgétaire concernant le budget sont désormais confirmées à travers le maintien d'un garrot financier imposé au Département et à toute la population. Il estime que la feuille de route « Refondation » consiste à moins de solidarité pour les Samariens et à une gestion

comptable qu'il dit avoir toujours qualifiée d'insincère puisqu'elle supprime selon lui volontairement des marges de manœuvres financières. Il dénonce une sous-estimation des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux alors qu'elles pourraient, selon lui, apporter une manne supplémentaire de près de 4 M€ au regard d'une relance économique supérieure aux prévisions officielles. Il estime, en outre, que la majorité renonce au fonds d'urgence de l'État qu'il évalue à 100 M€ et qui permettrait d'exiger plusieurs millions d'euros comme il l'avait fait sous l'ancienne mandature. Il dénonce enfin une minoration de plusieurs centaines de milliers d'euros concernant la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA).

M. LEC juge que la collecte de ces recettes, qu'il évalue entre 5 à 10 millions d'euros permettrait de mettre un terme au garrot financier imposé depuis trois ans au Département. Il déplore ainsi l'affectation de 34 M€ au chapitre des dépenses de fonctionnement imprévues, et d'1,5 M€ dans les dépenses imprévues en matière d'investissement qu'il considère comme une marge financière importante pouvant être utilisée. Il estime que de nombreuses dépenses et investissements indispensables pourraient être affectés et déplore la trajectoire imprimée par le document « Refondation » qui mène, selon lui, à moins d'investissements et provoque ainsi un refroidissement progressif du levier économique au bénéfice des communes. Il dénonce un budget révélant une stratégie de renoncement face aux attermoissements de l'État qui ne tient pas ses promesses ou qui n'engage pas les réformes urgentes et indispensables, et cite à ce propos les incertitudes majeures pesant sur la préparation du budget. M. LEC souhaite savoir ce que la majorité répond à l'Etat face à un pacte de confiance imposant un taux de dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% avec des bonus malus particulièrement complexes et demande à connaître la position de l'exécutif face à la politique des mineurs non accompagnés en l'absence de décision de mise à l'abri de ces jeunes et demande une prise de position claire sur la question du reste à charge des trois allocations individuelles de solidarité qui grèvent le budget départemental de plus de 67 M€. Il souligne le non-respect des engagements du précédent Gouvernement, les règles de compensation financières de l'APA2 ayant été brutalement corrigées par un décret du 13 septembre 2017 et s'interroge également sur les actions à mener face à une explosion de la PCH de 36% entre 2010 et 2016.

Il estime que la majorité départementale devrait faire preuve d'audace politique et exiger de l'État qu'il accorde une dotation exceptionnelle au Département au lieu de faire supporter le désengagement de l'État aux Samariens. Il indique que plusieurs amendements ont été déposés à ce propos et estime qu'il est impératif de rétablir une politique de la ville permettant de lutter contre la pauvreté, de retrouver des niveaux de subventions conséquents tant dans le domaine social que culturel, et de soutenir le Grand projet Vallée de Somme. Il dénonce également le non-remplacement de plus de 150 agents

départementaux affaiblissant, selon lui, les services départementaux, notamment sociaux et une politique de recrutement basée sur des emplois aidés menant à une dégradation des conditions de travail des agents et du service rendu aux usagers. Il déplore une expérimentation de l'externalisation de l'entretien des locaux dans trois collèges du département et assimile cette action à une privatisation rampante. Il qualifie cette décision de prélude au transfert d'autres services publics du Département vers le privé, remettant en cause le fondement du service public et le rôle éducatif de ces agents.

M. LEC souligne que la logique de concentration et de regroupement des services sociaux, avec la disparition de centres médico-sociaux, éloigne les citoyens de l'accès à ces services et appelle M. le Président à prendre des mesures pour faire face à la fracture numérique qui donne, selon lui, à certains Samariens, un sentiment d'abandon. Il demande également que la plus grande énergie soit mise en œuvre afin de faire reculer la pauvreté de certains secteurs dans le monde rural et urbain, et souhaite que M. le Président renonce à la fermeture de certains collèges et plus particulièrement à celui de Guy Mareschal.

Après avoir rappelé les baisses de crédits dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la culture, M. LEC appelle à préparer l'avenir en soutenant des programmes d'investissement ambitieux en maîtrisant le recours à l'emprunt pour soutenir les créations d'emplois et propose à ce sujet d'ajouter une ligne supplémentaire d'emprunt qui devrait, selon lui, permettre au Département de reprendre les projets structurants abandonnés comme le Grand projet Vallée de Somme, et de soutenir les activités économiques en milieu rural en permettant aux communes de moins 4 000 habitants de bénéficier du dispositif du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services publics.

Rappelant que le temps où le Préfet dirigeait le Département est révolu, M. LEC estime que le temps où le président du Conseil Départemental dirige seul appartient également au passé et appelle M. le Président à mener une véritable révolution numérique faisant de la communication entre les individus un enjeu avec la mise en place d'un plan de la concertation citoyenne qui associerait la population des cantons à son avenir et aux grandes décisions prises. Il souhaite, en outre, à travers les amendements déposés, que la jeunesse soit associée à la réflexion, à la définition et à la gestion de l'avenir en rétablissant le Conseil départemental junior ou encore le budget à l'international permettant aux collégiens de découvrir les institutions européennes.

M. LEC juge qu'il n'est pas opportun d'opposer un contre-budget, mais souhaite que la population sache qu'il existe une autre manière de gérer le Département qui assurera

selon lui l'existence de la collectivité et ses obligations sociales et territoriales voulues par la loi. Il appelle ses collègues à trouver une belle unanimité lors de l'examen des vœux déposés.

Rappelant le poids que représentent les dépenses liées au RSA et à la PCH, M. LEC suggère à la majorité de suivre la démarche de douze Départements ayant lancé l'expérimentation d'un revenu de base contre la pauvreté et la précarité, et qui ont, à cet effet, constitué un groupement de commandes ayant pour objet le financement d'une étude de base comportant deux volets : l'analyse des caractéristiques des bas revenus en France et notamment l'impact du système socio-fiscal sur les ménages de condition modeste et la simulation de différents scénarii de mise en place d'un revenu de base. Il invite M. le Président à se rapprocher du Département de la Gironde qui pilote cette expérimentation pour la suivre voire s'y associer.

Concernant l'avenir des institutions et des infrastructures dans le Département et plus particulièrement à Amiens, M. LEC indique qu'il a souhaité alerter l'opinion sur les menaces pesant sur la Cour d'Appel d'Amiens et salue l'initiative de M. de JENLIS concernant la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il dénonce également la mise sous tutelle progressive de l'Académie d'Amiens et dénonce l'annulation de l'électrification de la ligne Amiens Boulogne ou le report opérationnel du barreau Creil-Roissy en 2032. M. LEC dit respecter l'émergence d'une grande Région Hauts-de-France mais dénonce les déséquilibres territoriaux qui en sont la conséquence et s'interroge sur la place que pourraient prendre les grandes métropoles au détriment des Départements. Il indique à ce propos la décision du Conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, dans sa séance du 8 février 2018, d'envisager de transformer le Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois en Pôle métropolitain du Grand Amiénois dont les statuts regroupent sept communautés de communes, soit près de 385 000 habitants. Il estime que cette délibération précise les compétences en matière de tourisme où il est prévu l'élaboration et l'animation du projet touristique des territoires, la coordination des mises en marché d'une offre touristique commune et en matière d'insertion et d'emploi, le pôle se donnant pour vocation la coordination des EPCI. Il juge indispensable une rencontre officielle entre le Département et le Pôle métropolitain afin de travailler ensemble dans le but de préserver l'avenir du Département et des générations futures.

En conclusion, M. LEC suggère que l'assemblée départementale provoque des « assises de la résistance » où seraient conviées l'ensemble des forces vives du département pour lutter contre la désintégration programmée du Département et de la Région Picardie. Il estime que l'opposition joue son rôle de force de proposition constructive et appelle M. le Président à s'opposer à l'État qui doit, selon lui, prendre ses responsabilités au niveau de l'autonomie financière des collectivités locales. M. LEC tient enfin à souligner, au nom du

groupe « Somme à Gauche », la bonne qualité des documents budgétaires mis à leur disposition et remercie les personnels du Conseil départemental qui y ont contribué.

En avant-propos, Mme DENIS informe ses collègues de l'absence de Mme LEPRESLE pour raisons de santé. Elle dénonce un désendettement à marche forcée et une baisse des crédits d'investissement dans l'ensemble des politiques inscrites dans le projet de budget primitif pour 2018. Elle déplore la mise en réserve de 34 M€ sur le chapitre des dépenses imprévues quand ces crédits pourraient, selon elle, servir à financer de nouvelles actions en faveur des Samariens. Elle estime que ces baisses répondent à un « objectif honteux » qu'est celui des suppressions d'emplois parmi les agents départementaux et une précarisation des missions et compétences départementales dans une vision comptable des ressources humaines. Elle s'étonne d'assister à une mise en réserve de crédits quand les recettes demeurent stables et dénonce une volonté de désendetter à outrance. Elle souligne les baisses de crédits constatées dans l'ensemble des actions inscrites dans le budget primitif et précise qu'en matière de développement durable, l'absence de volonté politique rend les objectifs inatteignables dans la lutte contre le réchauffement climatique et alors que de nombreuses solutions visant à contrôler la consommation d'énergie existent.

Après avoir rappelé les alertes lancées par son groupe lors du débat d'orientation budgétaire concernant les mesures contenues dans le Pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités, M. RENAUX dénonce le manque d'engagement de M. le Président pour dénoncer une remise en cause de l'article 72 de la Constitution. Il déplore la politique menée par la majorité et qui consiste, selon lui, à accepter les baisses de dotations de l'Etat en faisant porter ce poids sur les politiques départementales et ce, au travers du document « Refondation ». Il dénonce une mise sous tutelle du Département par le Préfet au travers de la signature du contrat d'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement marquant ainsi, selon lui, la fin des lois de décentralisation de 1982.

M. RENAUX dénonce une politique d'austérité menée depuis 2015 demandée par l'Etat et le mécanisme visant à encadrer l'endettement du Département en lui fixant une capacité de désendettement de 9 à 11 ans. Il estime que la politique menée par la majorité départementale fait entrer volontairement le Département dans le « carcan » budgétaire fixé par l'Etat répondant ainsi, selon lui, aux injonctions gouvernementales d'affaiblir et de réduire le service public. Il s'interroge également sur les marges de manœuvre possibles pour négocier avec le Préfet, les deux parties se retrouvant de plein accord. Il juge dès lors que cet accord répond avant tout au cadre fixé par l'Etat et non aux attentes et aux besoins des Samariens, et que les efforts sont en partie supportés par les agents du Département, les services et les établissements dans les territoires. Il dénonce les baisses de crédits constatées

dans l'ensemble des politiques mises en œuvre par la majorité départementale et déplore une fragilisation progressive des services publics locaux.

M. RENAUX estime que M. le Président n'a jamais eu l'intention de s'opposer aux contrats proposés par le Préfet et en veut pour preuve les propositions budgétaires inscrites dans le projet de budget primitif pour 2018. Il déplore le manque de résistance de la part de la majorité départementale pour dénoncer une réduction massive des dépenses publiques, les désengagements de l'État et les restes à charge concernant les allocations individuelles de solidarité. Il regrette qu'aucun « bras de fer » ne soit engagé avec l'Etat afin de mettre au cœur des négociations l'ampleur de la dette et demander ainsi une dotation à la hauteur des besoins des habitants et des territoires. Il souligne que certains élus ont imaginé la possibilité de déposer une question prioritaire de constitutionnalité à l'occasion d'un recours sur la mise en application des dispositions de la loi de programmation des finances publiques qui sont, selon eux, contraires au principe de libre administration.

En conclusion, M. RENAUX invite M. le Président à cesser de baisser les services rendus aux habitants et à ne plus financer le désendettement du Département par une austérité sur les politiques du Département. Il condamne avec l'ensemble des membres de son groupe, la démission politique incarnée, selon lui, au travers de cette proposition de budget primitif.

Après avoir approuvé les engagements pris au travers du projet de budget primitif 2018, Mme WYBO s'étonne de la position de M. le Président face à la politique menée par le Président de la République et son Gouvernement. Elle salue le maintien des taux d'impôts depuis 2015 et souligne la bonne gestion de la majorité dans un environnement budgétaire fortement contraint.

Mme WYBO s'interroge ensuite sur le silence entourant l'Abbaye de Saint Riquier alors que de nombreuses erreurs de gestion ont été commises et de nombreux crédits départementaux « engloutis ». Reprenant les propos du Commissaire aux Comptes, Mme WYBO dénonce un gaspillage de l'argent public quand de nombreuses associations méritantes auraient selon elle pu bénéficier d'une aide. Elle réaffirme la nécessité de maintenir les associations culturelles sur l'ensemble des territoires afin de permettre l'accès à la culture accessible au plus grand nombre en opposition aux grands projets structurants.

Mme WYBO s'inquiète du recul du service public dans les zones rurales où l'accès aux services de la vie courante devient difficile rappelant que sa position répond aux inquiétudes des Samariens et des acteurs locaux, et qu'elle souhaite que la lutte contre la désertification des zones rurales guide le combat politique. Mme WYBO dénonce également les fermetures de classes décidées en zones rurales pour répondre au dédoublement de classes dans les zones prioritaires, décision qui constitue, selon elle, une discrimination territoriale injuste

éloignant davantage le principe d'égalité des chances. Elle indique que malgré la baisse de natalité constatée et les évolutions inhérentes, le choix de fermeture de classe reste un problème complexe pour lequel les acteurs locaux doivent nécessairement s'adapter. Elle appelle ses collègues à tout mettre en œuvre afin d'obtenir une révision des cas les plus sensibles citant par exemple les enfants en situation de handicap ou lorsque le temps de trajet nuit au temps d'apprentissage.

Mme WYBO s'interroge ensuite sur l'absence de politique migratoire cohérente qui incite, selon elle, au communautarisme et au repli sur soi, et déplore les récentes annonces de M. MACRON à ce sujet qu'elle juge « timorées ». Elle estime que les propositions d'évolution de la rétention administrative ou du délai de demande d'asile n'auront pas d'impact et dénonce la lâcheté de l'Etat à reconnaître les limites de sa politique migratoire. Elle cite en exemple la jungle de Calais et estime que cette situation est inhumaine et ingérable pour l'ensemble des populations. Elle dénonce enfin ce qu'elle qualifie d'immigration clandestine dans le Département à travers l'accueil de mineurs non accompagnés et appelle à faire cesser le trafic d'êtres humains dont le coût pèse sur les contribuables. Après avoir indiqué le dépôt d'un amendement sur le sujet, elle demande à M. le Président de lui fournir des informations sur les structures d'accueil subventionnées par le Département.

Revenant à la politique sociale, Mme WYBO s'inquiète de la mise en avant de projets structurants au détriment des besoins humains qui restent à satisfaire dans le Département et cite parmi ces besoins ceux de la sécurité et du bien-être chez les personnes les plus fragiles. Elle dénonce l'absence de politique volontariste au sein d'une politique pour laquelle le Département est chef de file. Elle juge « scandaleux » le gel des crédits dans les EHPAD qui souffrent d'un manque chronique de personnel dont les conditions de travail sont pénibles rendant la prise en charge des personnes âgées involontairement maltraitante. Elle s'inquiète de la restructuration en cours et de la possible disparition de ces structures d'accueil après leur fragilisation financière. Elle regrette par ailleurs le manque de lisibilité des modalités de mise en place des regroupements de structures pour personnes âgées qui ne rassure pas les partenaires sur le terrain et accentue le sentiment d'abandon.

Mme WYBO regrette que le principe de libre choix ne soit pas respecté notant que les heures de ménages sont en baisse et que la méthode d'évaluation de la grille du GIR désoriente les familles. Elle rappelle avoir demandé à M. le Président de faire machine arrière afin de corriger les dysfonctionnements régulièrement remontés du terrain.

En conclusion, Mme WYBO indique avoir constaté un renoncement chez les élus locaux concernant le contournement de Fouilloy et indique qu'ils s'attachent désormais à sécuriser la RD1. Elle déplore le manque d'avancées sur ce dossier quand, dans le même

temps, le projet du Canal Seine Nord Europe qu'elle qualifie « d'hasardeux » est traité en priorité mettant, selon elle, les finances du Département en péril. Elle demande à M. le Président de faire preuve de sagesse et de renoncer quand cela est nécessaire. Elle note enfin de bonnes actions en matière de développement et de soutien dans le domaine agricole en rappelant la crise profonde que traversent les agriculteurs dans le département face à l'élargissement européen et aux traités internationaux qui ouvrent la voie à une concurrence déloyale et à un dumping social. Mme WYBO estime que malgré la bonne gestion des finances départementales elle n'approuve pas les choix et les priorités inscrites dans le budget primitif pour 2018.

Rappelant que le budget constitue un acte politique fort, M. DECAYEUX estime que l'opposition ne votera pas le budget prétextant un manque de concertation, une violence des décisions vis-à-vis des plus fragiles. Il rappelle que la trajectoire budgétaire est conforme aux engagements pris en 2015 citant l'absence de hausse des impôts, les efforts engagés pour désendetter le Département. Il déplore une situation économique anémiée menant les habitants vers un sentiment d'abandon synonyme de déserts médicaux, de perte de repères, de fin des services publics et de fermetures de certains centres.

M. DECAYEUX rappelle que les anciens clivages entre les partis de Gauche et de Droite doivent désormais être dépassés au regard des résultats des dernières élections nationales où le populisme s'est installé sans réelle vision d'avenir. Il rappelle que l'enjeu de l'action politique locale se situe au-delà des intérêts particuliers et qu'il est nécessaire de redonner espoir aux Samariens, impliquant la fin d'une opposition frontale systématique. Il déplore que ces postures ne servent qu'à alimenter les chroniques de la presse locale quand dans le même temps les Samariens s'attendent à de nécessaires réformes. M. DECAYEUX rappelle que la France était un État centralisé, avant de devenir une Nation, le défaut majeur du Département avec d'une part une multitude de communes, et d'autre part un véritable manque d'autonomie financière. Il déplore une fiscalité locale injuste au travers du financement du RSA où les Départements les plus faibles économiquement doivent davantage payer pour la solidarité afin de garantir une équité sociale et territoriale.

M. DECAYEUX souligne la volonté de l'État à travers la loi Notre de modifier le contrat local et de maintenir les élus et les populations dans un état de dépendance forte vis-à-vis des dotations de l'État. Il déplore l'impuissance des élus départementaux à changer la situation actuelle estimant que l'article 72 de la Constitution se trouve vidé de sa substance à savoir le principe de libre administration des collectivités. Il note que la Picardie a perdu son statut de Région et que l'ensemble des services administratifs, BPI, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Fédérations sportives quittent le département de la Somme. Il appelle ses collègues à agir en faveur du maintien et de la reconquête d'un espace de liberté et à

entrer en résistance afin d'encourager une gestion de proximité et responsable en redonnant au Département son autonomie fiscale et d'action.

M. DECAYEUX souligne que le projet de budget primitif répond à cette recherche de liberté financière en continuant à investir dans l'économie tout en remboursant près de 10 M€ de dettes. Il appelle également à une clarification des compétences qui pourrait aboutir à l'abandon définitif de certaines actions. Il propose ensuite à ses collègues de réfléchir à cette nouvelle politique qui permettrait aux régions et aux collectivités de se réformer de manière durable en dépassant les échanges convenus, estimant que les politiques doivent être menées en recentrant l'action sur le territoire et en réinstallant l'échelon départemental au plus proche des populations. Il juge nécessaire de renforcer les liens afin de proposer des politiques territoriales plus lisibles ou en adéquation avec les souhaits des habitants.

Il appelle en outre ses collègues à penser la vie politique comme le moyen d'apporter à chacun le meilleur afin de bâtir un Département plus fort, plus cohérent et ainsi entrer en résistance face à un État centralisateur. Il déplore en outre le désengagement de l'Etat en citant le reste à charge d'un montant de 63 M€ et la suspension de nombreuses opérations d'aménagement foncier sur le canal Seine Nord Europe. Enfin, M. DECAYEUX dénonce la récente réforme des allocations pour le logement qui risque selon lui de faire disparaître les petits offices HLM qu'il considère comme les premiers défenseurs de la ruralité.

En conclusion, M. DECAYEUX rappelle qu'il souhaite que l'action de l'ensemble des élus soit de défendre les Samariens et que la vision de la politique de territoire concertée et de proximité forge un engagement local fort et qu'en conséquence il apportera son soutien au budget primitif.

Rappelant l'ambitieux programme inscrit dans la feuille de route « Refondation », Mme de WAZIERS indique que 256 mesures avaient été identifiées pour assainir les comptes de la collectivité en favorisant les politiques relevant de sa compétence. Elle indique ainsi que la quasi-totalité des mesures préconisées a été lancée et que les résultats sont désormais visibles avec un niveau d'emprunt en diminution et un désendettement amorcé avec un taux d'épargne brute de 10%. Elle souligne que le Département de la Somme a été cité en exemple par l'Association des Départements de France pour le redressement de sa situation financière et ce, malgré la diminution des dotations et un reste à charge prégnant pour les allocations individuelles de solidarité. Mme de WAZIERS rappelle qu'aucune décision n'a été prise par l'Etat à ce sujet et s'inquiète du manque d'intérêt qu'il porte aux propositions faites par l'Association des Départements de France.

Revenant au redressement financier du Département, Mme de WAZIERS réaffirme la volonté de la majorité de maintenir le Département comme collectivité de proximité et garante d'une solidarité envers les plus fragiles et ce, sur l'ensemble des territoires. Elle cite à ce propos la création, transformation ou réhabilitation depuis 2015 de 873 places dont 583 pour les personnes âgées et 290 pour les personnes en situation de handicap. Elle rappelle également la revalorisation du point GIR décidée pour 2018 et une évolution de la tarification du maintien à domicile pour diminuer le reste à charge pour les personnes âgées.

Mme de WAZIERS indique en outre que le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 6,4% depuis 2015 et souligne la mise en place des appels à projets qui répondent au plus près aux besoins des allocataires. Elle précise également la mise en place d'un accompagnement global de ces allocataires en associant les conseillers du Pôle Emploi et les référents insertion du Département et se félicite des résultats encourageants obtenus avec un retour à l'emploi de 33% dont plus de 70% dans un emploi durable. Elle rappelle à ce propos que le Département signera avec Pôle Emploi, le 23 février prochain, une nouvelle convention avec la Région afin de permettre aux allocataires de bénéficier d'une formation qualifiante. Concernant l'évolution du schéma départemental de protection de l'enfance et de la jeunesse, Mme de WAZIERS souligne qu'il répond mieux aux besoins des enfants et des familles et que la création du bus PMI permet désormais de rester au plus près de ces publics. Au sujet des mineurs non accompagnés, Mme de WAZIERS rappelle qu'aucun engagement n'a été acté par l'Etat concernant leur prise en charge.

Elle réaffirme également la volonté de la majorité, au travers du plan pluriannuel d'investissement, de mettre en œuvre une politique de réhabilitation raisonnée et réaliste des collèges et permettant également le renouvellement numérique et la revalorisation de l'allocation départementale de scolarité de 25%. En matière de politique culturelle, Mme de WAZIERS souligne la reprise du Centre Culturel de Saint Riquier et l'organisation de son festival en juillet. Concernant les infrastructures, elle cite les efforts réalisés pour la réorganisation et la modernisation des centres d'exploitation routière désormais effective. Elle remercie à ce propos l'investissement et la réactivité des agents départementaux pendant les récentes intempéries. Enfin, elle souligne les investissements réalisés en faveur de la politique territoriale, du déploiement du FttH et le soutien apporté aux secteurs agricoles et agro-alimentaires via l'appel à projet « Som'Innov'Agri » et la poursuite de la véloroute.

En conclusion, Mme de WAZIERS rappelle que les actions de la majorité sont guidées par le pragmatisme à travers un budget ambitieux, dynamique, offensif et tourné vers l'avenir.

En avant-propos, M. de JENLIS souligne les résultats encourageants obtenus grâce aux actions de la majorité qui démontrent, selon lui, que les choix et les orientations politiques sont efficaces. Il rappelle le maintien de 75 M€ d'investissement; une épargne restaurée et devant atteindre 11% en 2018 et une capacité de désendettement ramenée à quatre ans dès 2018 et ce, malgré un contexte économique et politique défavorable. Il remercie à ce propos, lui également, l'ensemble des services et des agents du Département.

Il réaffirme qu'aucune politique n'a été sacrifiée mais que des économies ont été réalisées branche par branche dans tous les secteurs d'activités du Conseil départemental et rappelle que le projet de budget primitif répond à sept engagements que sont : aucune d'augmentation d'impôt ; une amélioration de la qualité des routes ; une politique en faveur du retour à l'emploi ; la modernisation des collèges ; l'amélioration de l'accueil et le maintien à domicile des personnes âgées ; l'accompagnement des communes, des intercommunalités et des territoires ruraux en soutenant le maintien des commerces de proximité pour les communes de moins de 2 500 habitants et en favorisant la promotion touristique.

M. de JENLIS estime que le budget primitif prouve que la majorité œuvre en matière de politiques sociales avec plus de 60% du budget de fonctionnement en faveur de l'accompagnement des plus fragiles. Il cite à ce propos l'inscription de 342 M€ consacrés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux familles et aux personnes les plus vulnérables et rappelle que le Budget primitif pour 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes, hors crédits prévus pour le réaménagement de la dette à 690 M€. Il indique en outre que les dépenses de fonctionnement, hors imprévus, s'élèvent à 540 763 278 €, et qu'une baisse de 2% par rapport à 2017 a été constatée avec une réduction de la masse salariale de 1,07%. Il tient à remercier à ce propos les représentants syndicaux pour l'esprit constructif ayant animé les négociations.

Rappelant une gestion saine et rigoureuse, il réaffirme que ces résultats ont été réalisés sans recours supplémentaire à l'impôt pour la troisième année consécutive et ce, afin de ne pas pénaliser les plus fragiles et les classes moyennes. M. de JENLIS, rappelant que « gouverner, c'est avancer et être moderne » indique que les recettes de fonctionnement sont en légère baisse de 0,77% dû en partie au transfert de la compétence transport à la Région Hauts-de-France. Il précise en outre qu'après une baisse record de plus de 12 milliards d'euros de dotations depuis 2011, les collectivités bénéficient d'une pause, les efforts de gestion et de réduction des dépenses de fonctionnement permettent de maintenir un niveau d'investissement, hors dette, de 74 609 692 €.

Citant également les différents travaux qui seront lancés en 2018 comme la restructuration de l'ex-IUFM, les MDSI et les CDER mais également les travaux dans les collèges comme la finalisation des études de rénovation énergétique et le lancement des travaux du collège de Nouvion-en-Ponthieu, Villers-Bretonneux, Bernaville, et Ailly-le-Haut-Clocher, M. de JENLIS rappelle que le budget primitif 2018 est ainsi marqué par l'évolution significative des crédits d'investissement au titre des opérations sur les bâtiments départementaux. Il ajoute que ce niveau d'investissement se concrétise également dans les autres domaines relevant des compétences départementales et en particulier les infrastructures et l'aménagement numérique. Il cite à ce propos la réalisation d'un carrefour giratoire pour faciliter et sécuriser l'accès à « Amazon » sur le Pôle Jules Verne, et le lancement des travaux et des acquisitions foncières pour la desserte du CHU.

Concernant les subventions d'investissement versées aux partenaires, M. de JENLIS indique qu'elles augmentent 2018 pour atteindre 25 767 152 € et il souligne l'effort réalisé au titre de la politique agricole avec des crédits d'investissement en augmentation à travers le soutien aux activités liées à l'élevage, l'emploi agricole et les activités économiques en milieu rural.

En conclusion, M. de JENLIS rappelle que pour assurer le financement de ce programme d'investissement, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 28 M€ qui correspond au montant remboursé en capital, ce qui signifie que le Département maintient son encours de dette malgré un niveau d'investissement élevé et ce, en réduisant l'encours de dette en prélevant 10,5 M€ sur les résultats 2017 afin selon lui de ne pas obérer l'avenir de la jeunesse.

En réponse à M. CASIER, M. le Président lui indique que les vœux déclarés irrecevables ne répondaient pas à l'article 13 du règlement intérieur de l'Assemblée et que faute d'un nombre suffisant de signataires, ils ne pouvaient être inscrits à l'ordre du jour.

M. JARDE réaffirme son attachement à une décentralisation forte inscrite dans la Constitution et estime que les débats sont ouverts au sein de l'Assemblée. Il indique ne pas être favorable à la signature du Pacte avec l'Etat et rappelle que les différentes actions menées par le Département en faveur de l'investissement sont bénéfiques. Il indique enfin être favorable à une retransmission Internet des débats de l'Assemblée.

En réponse aux différents orateurs, M. le Président indique qu'il ne fait preuve d'aucune béatitude et se dit conscient que le chemin sera long. Concernant l'Abbaye de Saint-Riquier, M. le Président informe Mme WYBO que le Préfet a diligenté la Chambre régionale des Comptes pour effectuer une enquête, le jugement de liquidation ayant estimé les pertes à environ 1 M€. Il lui indique également qu'il est factuellement faux d'affirmer

qu'une baisse des crédits touche les EHPAD et rappelle que le point GIR a été récemment augmenté alors qu'il n'existe aucune obligation de le faire. Il lui indique à ce titre que l'application de la loi ASV représente un surcoût de 225 000 € pour le Département et que, sur la question des mineurs non accompagnés, il applique strictement la loi. Il lui précise à ce propos que 264 mineurs sont accueillis dont 35 sont en cours d'évaluation, le poids financier augmentant pour le Département et ce, sans aucun engagement précis de l'Etat à ce sujet.

A M. RENAUX, M. le Président tient à réaffirmer publiquement qu'il n'a pas l'intention de signer le Pacte avec l'Etat et que les autres collectivités concernées du département, dont une où siège M. RENAUX à l'exécutif, pourrait le faire avant le Conseil départemental. En réponse à Mme DENIS, il indique que les baisses des investissements dans les collèges est consécutif aux retards pris pour certains travaux mais assure que le PPI est respecté, à l'inverse de ce qu'avait programmé l'ancienne majorité dans un PPI irréaliste. Concernant les chiffres de l'APA, M. le Président oppose les propos de Mme DENIS à la réalité des chiffres en donnant lecture des chiffres de la répartition entre les différents modes à savoir : au 31 décembre 2015 le mode mandataire représentait 22.02% contre 28.64% deux ans plus tard, 76.49% pour le mode prestataire en 2015 et 68.59% en 2017, 1.49% pour le mode gré à gré en 2015 contre 2.70% en 2017. On est loin du « basculement » dénoncé par les opposants. Enfin, M. le Président réaffirme à M. LEC sa volonté de construire un budget primitif fondé efficace et réaliste s'appuyant sur des données étayées et non, comme il le rappelle, sur des estimations comme le faisait l'ancienne majorité, notamment lors de l'adoption du budget primitif 2015, en février 2015.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de séance, donne lecture des douze amendements, du vœu et des deux motions déposés.

Avant de suspendre la séance, M. le Président indique à ses collègues que les commissions se réuniront à partir de 14h30.

M. le Président suspend la séance.
(La séance est suspendue à 12h28).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

